Département des Alpes-de-Haute-Provence

République Française
COMMUNE DE MONTLAUX

Nombre de membres en exercice: 10	**Séance du 23 janvier 2023** L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 23 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 8	**Sont présents:** Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Stéphane BELVAL, Sylvie BITTERLIN, Céline DROUIN, Laurent JOYCE, Jean PEMEANT, Stéphane
Votants: 8	SABATIER
	Représentés:
	Excuses:
	Absents: Elsa BELLU, Michel BRESSAND
	Secrétaire de séance: Nicolas MEZZASALMA

Objet: Demande financements travaux de voirie - Amende de Police - DE 2023 003

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que le dossier déposer en 2022 n'a pas été retenue, il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour ce même dossier pour sécuriser les voies et ponts suivants :

- Le pont d'accès sur le Chemin du Vieux Montlaux (étude CEREMA)
- Le chemin Redonnet, reprofilage pour canalisation des eaux pluviales
- Le chemin des Moulins, (tronçon 1 et 2) reprofilage pour canalisation des eaux pluviales et comblement des ornières.

Madame le maire donne lecture des différents devis, plusieurs entreprises ont été consultés pour évaluer le montant de ces travaux, ils ont été estimé à un total de 28 291,00€ Hors Taxes.
Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre des amendes de police car il s'agit de travaux de sécurité routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation de ces opérations sécurisation de voiries.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Buse le long de la RD16	1 925,00	Conseil Départemental (amende de police) 50 %	14 145,50€
Chemin du Redonnet	1 089,00	Fond de Concours CCPFML (petit) : 25 %	7 025,75 €
Voiries « Chemin des Moulins » :		Autofinancement : 25 %	7 025,75
Tronçon 1 :	5 577,50		
Tronçon 2 :	11 319,00		
Pont accès village ancien	8 380,50		
Montant total	28 291,00	Montant total	28 291,00

- **DEMANDE** un financement au Conseil Départemental au titre des amendes de police au taux maximum.
- **DIT** qu'il sera fait mention de l'aide financière du Conseil Départemental pour réaliser cette opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Objet: DEMANDE FINANCEMENT PETIT FOND DE CONCOURS CCPFML - DE 2023_004

Madame le maire expose aux membres du conseil qu'il est posible de déposer un dossier de Fond de Concours auprès de la CCPFML pour des travaux de sécurisation de voirie, sécurisation des bâtiments et acqusition de matériels.

Concernant les travaux de sécurisé les voies et ponts suivants :

- Le pont d'accès sur le Chemin du Vieux Montlaux
- Le chemin Redonnet, reprofilage pour canalisation des eaux pluviales
- Le chemin des Moulins, (tronçon 1 et 2) reprofilage pour canalisation des eaux pluviales et comblement des ornières.

Madame le maire donne lecture des différents devis, plusieurs entreprises ont été consultés pour évaluer le montant de ces travaux, ils ont été estimé à un total de 28 291€ Hors Taxes.
Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre des amendes de police car il s'agit de travaux en lien avec la sécurité.

Madame le Maire énumérère les divers devis concernant des travaux de sécurisation des bâtiments et l'acquisition de matériels pour un montant 10 646,55 H.T pour lequel un dossier FODAC a été déposé en 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation de ces opérations sécurisation de voiries, bâitments et acquisition de matériels.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Buse le long de la RD16	1 925,00	Conseil Départemental (amende de police)	14 145,50
Chemin du Redonnet	1 089,00		
Voiries « Chemin des Moulins » :		Conseil Départemental FODAC 2022	5 855,60
Tronçon 1 :	5 577,50		
Tronçon 2 :	11 319,00		
Pont accès village ancien	8 380,50	CCPFML Petit Fond de Concours 26 %	11 415,39
Sous-total voirie	**28 291,00**		
Défibrillateur :	1 465,00		
Matériels mairie	1 431,70		
Galvinette :	381,77		
Plantations :	1 499,58	Autofinancement 26 %	11 415,40
Jeu d'enfants :	3 185,00		
Portillon église	2 071,00		
Grille fenêtre	612,50		
Sous-total matériels	**10 646,55**		
Dépenses imprévus 10 %	3 893,74		
Montant total :	**42 831,29**	**Montant total**	**42 831,29**

- **DEMANDE** un financement à la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure au titre du Fond de Concours pour un montant de 11 415,40 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Objet: DEMANDE FINANCEMENTS POUR LA VIABILISATION DE LA PARCELLE A1081 - CREATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX - DE 2023 005

Madame la maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2017, la mairie en concertation avec les services de l'État, et la Sous-Préfète, recherche une solution, au problème des 40 constructions illégales, anciennes constructions légères et de loisirs sis sur " l'ancien camping" de Montlaux dont le permis a été annulé.

Elle rappelle qu'une enquête sociale MOUS, a été réalisée fin 2021, financée à part égale par la DDT et la commune concernant les habitants de l'ancien camping.
Elle rappelle les contraintes pesant sur le terrain de l'ancien camping, rendant la régularisation de certains lots impossibles : zone humide, station d'épuration et sur-verse de la source qui alimente la commune.
Elle rappelle l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude " atelier Skala" en 2022.

Elle rappelle la délibération du 13juin 2022 concernant le projet d'habitat social écologique sur le terrain constructible et communal sis Chemin des Moulins (parcelle A1081) et qu'après de nombreux échanges, il a été proposé à la SAS Foncière Chênelet de réaliser sur ce terrain des logements sociaux construction bois, bioclimatiques et qu'afin que ce projet qui relève de l'intérêt général puisse être réalisé, et en contrepartie de l'engagement de construire lesdits logements et de les consacrer au logement social pour toute la durée du bail, il a été confié une partie de ce terrain à la SAS Foncière Chênelet, par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans dont la redevance serait de un euro (1 €) par an.
Elle rappelle que la DTT a conventionné avec SAS Foncière Chênelet pour ces 6 futurs logements.
Une partie de la population vivant en résidence principale dans les résidences légères de l'ancien camping, devenues constructions illégales, est prête à venir habiter dans des logements sociaux.

Elle rappelle le projet du SDE04 ; d'enfouir les lignes passant au-dessus de cette parcelle, et l'intérêt de profiter de ces travaux pour faire enfouir dans les mêmes tranchets les lignes téléphoniques.
Madame le maire donne lecture des devis reçus. L'estimation des travaux de viabilisation et d'enfouissement sur la parcelle A1080 et l'étude, s'élèvent à 125 289,75 Hors Taxes, y compris 10 % pour imprévus et aléas prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à ~~l'unanimité~~ : Pa majorité.

DECIDE la réalisation de cette opération sur la parcelle A1081.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		**RECETTES**	
Création d'une voirie et des réseaux eau assainissement	105 331,75€	DETR 50 %	62 644,86 €
enfouissement téléphonique	5 193,01€	Fond de concours	
Etude accompagnement urbanisme atelier skala	3 375,00 €	CCPFML 25 %	31 322,43 €
Dépenses imprévus ou aléas prix 10 %	11 389,98	Autofinancement 25 %	31 322,43 €
Montant total	125 289,75 €	Montant total	125 289,75 €

- **DEMANDE** un financement au titre de la DETR 2023 pour cette opération au taux maximum de 50 % soit 62 644,86€,
- **DEMANDE** un financement auprès de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure au titre du fond de concours 2023 pour cette opération au taux de 25 % soit 31 322,43€,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Objet: TRAVAUX COORDONNEES POUR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS OPERATION SOUS MANDAT - DE 2023 006

Madame le maire,

- informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les **travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie** en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique "Les Jacons".
- dit s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération
- rappelle le coût prévisionnel du programme : 5 193,01 TTC
- Fait part au Conseil Municipal du mode de financement ci-après :
  - Montant TTC : 5 193,01 €
  - Participation communale (dont TVA 865,50 €) : 5 193,01 €
- Propose de confier conformément à la loi au Code de la commande Publique, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
APPROUVE le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie "Les Jacons"
APPROUVE la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de MONTLAUX et le SDE04
ACCEPTE le plan de financement prévisionnel ci-après
- Montant TTC :5 193,01 €
- Participation communale (dont TVA 865,50 €) : 5 193,01 €

AUTORISE Madame le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents
DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en une annuité et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

La présente délibération est transmise au représentant de l'état conformément à l'article L21361 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus

Camille FELLER,
Maire

Nicolas MEZZASALMA
Secrétaire

C. Fell